



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 6587

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le secteur du bâtiment. L'activité dans le bâtiment a connu un regain de dynamisme au cours de ce mois de juillet 2007, selon une enquête sectorielle de l'INSEE publiée récemment. Les artisans du bâtiment ont fait état d'une nette accélération dans le second oeuvre ; elle fait plus que compenser le ralentissement de l'activité observée dans le gros oeuvre. Ce dynamisme devrait se poursuivre lors du prochain trimestre indique l'INSEE et les artisans apparaissent assez optimistes quant à la situation générale du secteur du bâtiment. En revanche, leur opinion sur l'emploi continue de s'éroder. Les difficultés de recrutement, déjà très fortes, s'intensifient ; près de trois entreprises sur cinq déclarent éprouver des difficultés à embaucher. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures incitatives il entend mettre en oeuvre afin de favoriser davantage l'embauche dans ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années déjà, le Gouvernement mène une politique active à travers plusieurs mesures visant une meilleure mobilisation de l'offre de formation dans chaque région et à une meilleure information des demandeurs d'emploi sur les perspectives offertes dans les secteurs en tension. Des conventions ont été conclues entre le ministère en charge de l'emploi, l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) et les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics afin de mieux coordonner les initiatives développées en vue de répondre aux difficultés de recrutement. Un dispositif AFPA spécifique à la sensibilisation et à l'entrée en formation dans les métiers du bâtiment a fait partie de la plupart des plans d'action des services publics régionaux. Ces mêmes métiers ont fait l'objet d'une attention particulière dans les conventions d'objectifs et de moyens conclus, en matière de développement de l'apprentissage, entre l'État et les collectivités régionales. C'est dans ce contexte que les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de concert avec celles de l'ANPE et de l'AFPA, conduisent, en concertation avec les partenaires économiques et sociaux et avec les collectivités régionales, des actions sur quatre axes : développer l'apprentissage ; améliorer l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi vers les métiers en tension ; lutter contre le travail clandestin ; améliorer l'attractivité des emplois proposés, en termes de conditions de travail et de rémunération. S'agissant de l'emploi dans le secteur du bâtiment, les aménagements fiscaux consentis doivent permettre la mobilisation active de ces professions, pour renforcer l'attractivité des emplois offerts et contribuer à réduire les difficultés de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6587

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6071

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1659